

/K.M./

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE L'INFORMATION.-

Kigali, le 1 Août 1962.-

N°999/221/T5/02.

KIBUNGO



2052

COPIE pour information à :
- Monsieur le Président de la République
Rwandaise à KIGALI.-
- Monsieur le Ministre de l'Intérieur à KIGALI.-
- Monsieur le Ministre des Finances à KIGALI.-
- Monsieur le Préfet (Tous)
- Medemoiselles les Directrices des Foyers
Sociaux (Toutes)

OBJET: Subsidés.

Reçu à KIBUNGU

date :

N° :

Classement

A La Directrice des Foyers Sociaux ruraux
de la Préfecture de Kisenyi
C/o Foyer Social Central NYUNDO.-

Mademoiselle,

Répondant à votre lettre du 9 juillet 1962,
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les précisions suivantes :

1°- Chaque commune doit pouvoir disposer
d'au moins un Foyer social rural.

2°- Chaque commune doit pouvoir assumer
budgétairement le personnel qui oeuvre uniquement sur son territoire.

3°- Si une commune souhaitant réellement le
progrès économique et social de ses habitants est visiblement trop pauvre pour
financer l'action de développement rural sur son territoire, elle adresse
au Ministère des Affaires Sociales une demande de subside accompagnée des avis
de la Directrice des Foyers Sociaux de Préfecture et ceux du Préfet.

4°- Les subsides alloués au Foyer Social
Central de Préfecture ne peut normalement servir que pour :
a) organiser et superviser tous les Foyers sociaux ruraux de la Préfecture.
b) organiser des sessions de formation accélérée pour monitrices sociales.
c) organiser des sessions de formations pour les animateurs et animatrices
ruraux.

Aussi, seul le personnel travaillant avec l'équipe
de supervision dans le Foyer Social Central pour l'ensemble de toute la
Préfecture peuvent toucher des traitements provenant des subsides.

5°- Il est demandé à chaque Directrice de Foyers
Sociaux d'éviter tout gonflement inutile de personnel; elle doit retenir
uniquement le personnel requis par le programme ci-joint, le nombre de ce
personnel doit être arrêté de commun accord avec le Ministre.

Pour le Ministre des Affaires Sociales
et de l'Information

TH. BAGARAGAZA, en mission

LE SECRETAIRE GENERAL,

J. NDWANIRE.-